

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-508773

62348 ✓

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

4503

Société :

RAD

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL KABIRI MOHAMED

Date de naissance :

03/11/60

Adresse :

RES EL BOUSSANE SEC 16 Hay Riad Rabat

Tél. :

0661173634

Total des frais engagés :

389,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Fatima LAHMOUZ LALAMI
PEDIATRE
26 Av. Ahmed benaboud App 3
Mellah Jdid Rabat Tél: 01 37 88 04 37

Date de consultation :

01/03/2021

Nom et prénom du malade :

El Kabiri Ghali

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vaccin

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Rabat

Signature de l'adhérent(e) :

El Kabiri Ghali

Le : 09/03/2021

DR MUPRAS
09/03/2021

DR MUPRAS
09/03/2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04.03 2021	CS 2	182	250	INP : Dr. Fatima DIAHOUYE Dr. Fatima DIAHOUYE 21 AV. ADO DIAHOUYE 937 88 04 51 Code INPE 101191559

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ASSEFA DU DR DIAHOUYE 18-03-2021	04.03 2021	139,20 HT

ANALYSES - RADIographies

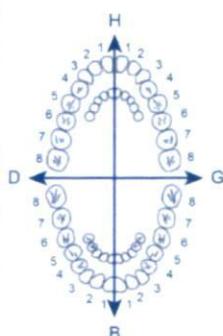
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

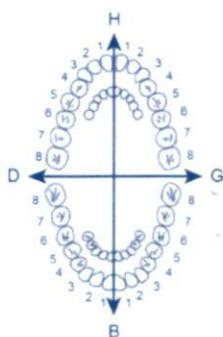
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Therapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Fatima LAHMOUZ LALAMI

Spécialiste en Pédiatrie

الدكتورة فاطمة لاموز العلمي
أخصائية في صب الأطفال



Salé, le : 04/03/2021

El Kabir Ghali

139,20 Priorité

ID: 646637
GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV : 139,20 DH
6 118001 140923
et la rubéole

OFFICINE ASSEHA SARL AU
DI EL OURZAOUI HATIME
Rés. Annam, Imo 76, Apt 4
Télé: 05 37 85 42 43

Dr. Fatima LAHMOUZ LALAMI
FAX: 05 37 85 42 43
24 AV. BENABOUD, APPT 3
Mellah Jdid - Salé
Signature

24 زنقة أحمد بنعبد الدار رقم 03، باب لمريسة الملاح الجديد - سلا - العبادة :
Angle 24 Avenue Benaboud & 02 Rue Ahmed El Bakri, Apt. N°03, Bab Lamrissa, Mellah Jdid - Salé

Cabinet : 05.37.88.04.37 - E-mail : fatimalahmouz@yahoo.fr